



Awé news – Service Ovin-Caprin – Janvier 2016

Le comité directeur ovin-caprin de l'awé asbl vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette année 2016 : qu'elle soit pleine de réussite dans votre famille, et bien entendu dans vos élevages !

Il a été décidé cette année d'utiliser de manière plus régulière la news pour vous tenir informé des nouveautés du secteur, des dates à ne pas manquer, ou des décisions prises lors des réunions du comité directeur. Ainsi, au minimum une news sera communiquée à la suite de chaque réunion du comité directeur.

Etat d'avancement du travail de secrétariat

Le service ovin-caprin accuse actuellement un retard dans le traitement administratif. Nous mettons tout en œuvre pour résorber ce retard au plus vite ! Veuillez nous excuser pour ces désagréments. Pour toute demande urgente en attente, veuillez s'il-vous-plait contacter le secrétariat.

Réception des appels téléphoniques au secrétariat

De manière à assurer un fonctionnement plus efficace du secrétariat administratif, il a été décidé de travailler à bureau fermé tous les après-midi. Nous vous invitons donc à prendre contact du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00. En dehors de ces heures, un message vocal vous rappellera ces horaires. Nous vous rappelons également que vous pouvez joindre le secrétariat à l'adresse mail ovins.caprins@awenet.be.

Agribex

Les concours ont connu le succès habituel et nous tenions à remercier tous les participants. En effet, cet événement fut une fois encore un moment de convivialité entre éleveurs du Nord comme du Sud du pays. Toutes nos félicitations aux champions !

Race Ovine Rouge de l'Ouest

Le comité directeur a marqué son accord pour la mise en route du processus de création de la commission raciale ovine Rouge de l'Ouest. Les éleveurs concernés vont pouvoir maintenant finaliser le règlement d'ordre intérieur de la commission, ainsi que la définition des standards raciaux.



Déclarations de luttres

Toutes les déclarations de luttres ont été envoyées ces derniers mois, et de nombreuses d'entre elles sont déjà rentrées complétées au secrétariat. Si pour quelques raisons que ce soit vous n'avez pas ou plus ce document en votre possession, nous vous demandons de contacter le secrétariat qui vous en fera parvenir un nouvel exemplaire.

Rappel : Dans la mesure où une brebis a été mise à la reproduction avec plusieurs béliers à des périodes différentes, il est nécessaire de renseigner ces différents contacts et, à défaut, les deux derniers. Ceci est indispensable pour assurer une bonne qualité des filiations de la banque de données et donner une idée de la fertilité.

Si un doute de paternité suite à la naissance apparaît, une analyse de filiation devra être réalisée, au plus tard à l'expertise, aux frais de l'éleveur. Il sera alors au libre choix de l'éleveur de ne pas faire expertiser cet animal pour éviter des frais d'analyse complémentaires.

En d'autres termes, si lors d'une même chaleur, la brebis est couverte par plusieurs mâles, que ce soit accidentellement ou non, il est important de le signaler. Sur ces jeunes, un test de filiation sera réalisé si l'éleveur souhaite en obtenir les cartes de naissance. Ces analyses seront, bien entendu, portées à charge de l'éleveur.

Programme de pesées des agneaux

En 2015 plus de 2500 pesées d'agneaux ont été réalisées dans vos élevages par l'awé !

Nous vous rappelons dans le document joint à cette news tout l'intérêt de participer à ce programme.

Pour obtenir une information précoce sur le potentiel laitier de vos brebis (via le gain quotidien entre 10 et 30 jours de vie), il est indispensable de déjà réaliser une pesée de vos agneaux entre 5 et 15 jours de vie !

Prenez contact avec notre service pour plus d'informations.

Prélèvements et stockage gratuits des échantillons sanguins des béliers

Un échantillon de tout bélier/bouc utilisé pour la saillie doit être prélevé par l'agent ovin/caprin de l'awé. Chaque élevage a ainsi droit à 3 prélèvements gratuits par an (prix par prélèvement/stockage : 5€ htva).

Etant donné l'utilisation conjointe d'un prélèvement pour le stockage (destiné aux contrôles de filiation), et pour la scrapie, il nous est impossible en cours d'année de faire un décompte au jour le jour de ces prélèvements, et de l'atteinte du quota par éleveur.

C'est pourquoi il a été décidé que ce décompte serait fait une fois l'année clôturée, et que l'éventuelle surfacturation sera régularisée via une note de crédit à valoir sur d'autres prestations du service ovin-caprin (mutations, expertises, cotations linéaires, pesées...).

Ce décompte sera réalisé dans les prochaines semaines dès que l'ARSIA aura clôturé l'ensemble des demandes d'analyse de scrapie de 2015.

Facturation des expertises et cotations linéaires

Le comité directeur a confirmé la règle de facturation de 1,89€ htva par expertise et de 1,89€ htva par cotation linéaire pour toutes les races, quels que soient les critères pris dans le cadre de l'expertise (avec ou sans cotation de race détaillée) et le fait que l'agent de l'awé fasse l'ensemble du travail, ou qu'il soit accompagné d'un expert racial pour les races pour lesquelles c'est prévu.

En effet il faut rappeler la différence entre la cotation linéaire et l'expertise raciale. Le rôle de la cotation linéaire est de mesurer ou d'apprécier des paramètres morphologiques de l'animal, d'identifier ses points forts et faibles, et de le situer par rapport à d'autres individus de la race. L'expertise raciale a, elle, pour objectif de vérifier l'adéquation de l'animal par rapport aux standards

définis par les différentes commissions raciales. Ces standards peuvent s'appuyer sur des caractères de la cotation linéaire, comme sur d'autres critères comme la couleur, la tête, les oreilles...

Par ailleurs l'expertise comme la cotation linéaire ne se limitent pas au travail de terrain. Un travail administratif doit être mené ensuite pour encoder ces données, sortir les certificats zootechniques.

Notez encore, à titre de rappel, que pour toutes les races, la cotation linéaire complète est obligatoire pour les antenais.

En outre le comité directeur a souhaité conserver une simplicité du système et une homogénéité dans les coûts pour tous les éleveurs wallons.

Demande de mutation entre deux éleveurs wallons

Toute demande de mutation d'animaux entre deux éleveurs membres de l'awé - oc ne pourra se faire qu'à partir du moment où la signature du vendeur est apposée sur la demande de mutation (généralement via le talon prévu sur la carte de naissance ou le certificat zootechnique). Un email émis par le vendeur, reprenant la boucle complète de l'animal à muter, ainsi que le destinataire de l'animal, sera également accepté.

Demande de mutation d'un animal importé depuis la Flandre ou l'étranger

Pour toute demande de mutation d'un animal importé de l'étranger, il sera désormais demandé aux éleveurs de joindre, au certificat zootechnique de l'animal, la photocopie de la première page du certificat sanitaire d'importation de l'animal. Dans la même logique pour les animaux importés depuis la Flandre, une copie de l'attestation de transport sera exigée.